



Contact presse Caf :
Aude HERBONNIERE
Tél : 04 67 22 99 09
Mobile : 06 23 55 52 48
aude.herbonniere@catherault.cnafmail.fr



LA CAF, PARTENAIRE IMPLIQUÉ POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

En amont de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, Thierry MATHIEU, Directeur de la Caf de l'Hérault a rencontré Stéphanie CANOVAS, déléguée Départementale à l'égalité femmes - hommes de l'Hérault, rattachée aux services de la Ddcs, lundi 1^{er} mars 2021.

Pour :

- lui remettre officiellement une **étude sur les familles monoparentales allocataires**
- présenter le **partenariat fort** qui lie la Caf à des **actions de soutien concrètes**
- rappeler l'**exemplarité en termes d'égalité femmes - hommes de la Caf de l'Hérault (91 points)** en tant qu'employeur.



Légende photos :

Photo 1 :
De gauche à droite :
Céline Mesquida, Attachée de Direction Action sociale à la Caf de l'Hérault,
Stéphanie Canovas, déléguée Départementale à l'égalité femme - homme de l'Hérault, rattachée à la Direction Départementale de la cohésion sociale (Ddcs),
Thierry Mathieu, Directeur de la Caf de l'Hérault, Claire Narang, Directrice de l'Action sociale à la Caf de l'Hérault

Photo 2 :
De gauche à droite :
Stéphanie Canovas, a pu visiter l'accueil de Montpellier Celleneuve et échanger avec son responsable.

Remise officielle d'une étude menée par la Caf sur les familles monoparentales

La Caf de l'Hérault a souhaité étudier les trajectoires de ses plus de 43 000 familles allocataires monoparentales sur l'ensemble du département. Cette étude locale a notamment montré que :

- **91% des monoparents sont des femmes** : cette situation est un fait social majoritairement féminin
- **57,6% des familles monoparentales vivent en dessous du seuil de bas revenu**, contre 23,3% des couples avec enfants : la corrélation entre monoparentalité et précarité est très prégnante.

Ces éléments ont été remis officiellement à Mme Canovas. L'étude a vocation à se poursuivre en 2021 et à aboutir à des propositions d'actions partenariales visant à mieux accompagner ces mères par rapport à leurs besoins et leurs attentes.

Soutenir les associations et les publics : un engagement partenarial fort de la Caf

La Caf de l'Hérault et l'Etat se mobilisent également, et de longue date, aux côtés d'autres partenaires pour lutter contre les violences intrafamiliales.

La Caf de l'Hérault soutient fortement les actions mises en place pour lutter contre ces violences conjugales ou intra familiales et pour accompagner les femmes, les enfants victimes et quelquefois les auteurs dans le cadre de la prévention des récidives.

Chaque année, la Caf octroie plus de 165 000€ aux associations telles que le Cidff, Via Voltaire, Amac, Aers, Cesam, l'Amicale du nid et Epe 34... Exemples d'actions soutenues : accompagnement social et psychologiques des femmes et des enfants victimes, accueil de jour, prévention des violences au sein du couple, parcours vers l'emploi ...

La Caf cofinance également les 9 réseaux interprofessionnels de lutte contre les violences faites aux femmes, et ses travailleurs sociaux y participent activement, pour entre autres, mettre en place les droits sociaux Caf en urgence afin de permettre des émancipations.

Etat et Caf de l'Hérault : un partenariat grandissant

A l'occasion de cette rencontre, **des pistes de développement de nouveaux partenariats permettant de mieux répondre aux besoins du territoire ont été abordées, pour l'émergence de nouvelles actions sur de nombreux sujets** : la conciliation vie familiale - vie professionnelle, l'amélioration de l'accompagnement des familles monoparentales, le soutien des projets et des partenaires sur des sujets de préoccupation commune (parentalité, violences intrafamiliales, lutte contre la prostitution...).

La Caf de l'Hérault, un employeur exemplaire en termes d'égalité femmes - hommes

Cette année, la Caf de l'Hérault a obtenu pour la deuxième année consécutive un **score supérieur à 90% (91 points sur 100 en 2020) pour son index « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »**. Cet index national pour les entreprises de plus de 250 salariés est basé sur les écarts de rémunération, de promotions, les augmentations au retour de congés maternité, et la parité dans la direction.

Avec ce résultat, la Caf de l'Hérault a été félicitée par Stéphanie Canovas, déléguée Départementale à l'égalité femmes - hommes, attachée à la Direction Départementale de la cohésion sociale (Ddcs), pour ce taux exemplaire et son implication dans le respect de l'égalité professionnelle.

